Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 048-200069268-20261009-26DP009-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de la Lozère

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE
☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°26-DP009

Nature de l'acte : marchés publics

Objet : Avenant n°1 au marché pour la mise en place de dispositifs de communication digitale full color

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D26.043 du 16 avril 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président, complétée par délibération D26.079 du 1er octobre 2026,

VU la délibération n° D26.064 du 18 juin 2026 relative à l'installation de panneaux d'informations numériques touristiques à Chanac et St-Germain du Teil,

VU l'acte d'engagement relatif à la mise en place de dispositifs de communication digitale full color en date du 28/06/2024 notifié le 03/07/2024 dont le titulaire est PRISMATRONIC (69610 Haute-Rivoire),

DECIDE

ARTICLE 1 : Compte tenu de l'acquisition d'un panneau d'informations numérique double face complémentaire, **le présent avenant n° 1 entraine une augmentation du montant du marché de 16 142€ HT par rapport au montant du marché initial.**

Montant initial :	60 549.00 € H.T.
Montant en + :	+ 16 142 € H.T.
Nouveau montant du marché :	**76 691.00 € H.T.**

Le projet d'avenant n°1 ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2 : La durée d'exécution du marché est prorogée de 18 mois à 36 mois à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 3 : La présente décision vaut affermissement de la tranche optionnelle ainsi modifiée.

ARTICLE 4 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise au titulaire du marché.

Fait à La Canourgue, le 9 octobre 2026

Le Président,
Jean Claude SALEIL

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :